

République Française

**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 15/2024****Séance du 28 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-huit mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 13 mars 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, M. QUENTIN, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, Mme ZAJDNER, M. FARGES, Mme MANE, Mme ORAND-GABRIEL, Mme FAUQUET

Absents excusés : Mme LIRON, M. JURADO, Mme BOUCHOT (donne pouvoir à Mme ORAND-GABRIEL)

Secrétaire : M. FARGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
 Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de procuration : 01

OBJET : BUDGET EAU BRUTE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : François CHARRIERE

Le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Maire, se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	25 625,39	5 125,93	30 751,32
Recettes	24 502,89	12 297,50	36 800,39
Résultat d'exécution	-1 122,50	7 171,57	6 049,07
Résultat reporté N-1	2 825,90	16 217,91	19 043,81
Résultat de clôture	1 703,40	23 389,48	25 092,88

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 11 voix pour (Monsieur le Maire étant sorti pendant le débat), décide :

- De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice +et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- D'adopter le compte administratif 2023.



Fait à Saint-Dionisy, le 28 mars 2024
 Le Maire,
 Jean-Christophe GREGOIRE